www.cgt-ratp.fr

Paris, le 12 novembre 2026

Monsieur Jean AGULHON
Directeur Général Adjoint de la RATP
54, Quai de la Rapée
75599 – PARIS CEDEX 12

Objet : **Préavis de grève CGT-RATP – Dégradation du pouvoir d'achat et insuffisance des mesures salariales pour l'encadrement.**

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

Chaque jour, les agents de la RATP contribuent au bon fonctionnement du réseau et à la mobilité de millions de Franciliennes et de Franciliens. Les agents d'encadrement prennent une part essentielle à cette mission, malgré des responsabilités croissantes et des conditions de travail de plus en plus exigeantes.

Pourtant, leur pouvoir d'achat se dégrade et les mesures salariales mises en œuvre ne répondent pas à leurs attentes. Cette situation appelle des réponses concrètes et à la hauteur des difficultés rencontrées par les agents concernés.

La CGT-RATP demande notamment des mesures salariales permettant de préserver et d'améliorer le pouvoir d'achat des agents d'encadrement, ainsi qu'une prise en compte réelle de leurs revendications dans le cadre de la négociation spécifique qui leur est consacrée.

Une alarme sociale a été déposée le 28 octobre 2026 par la CGT-RATP sur le thème de la « *dégradation du pouvoir d'achat et l'insuffisance des mesures salariales pour l'encadrement* ». Conformément au Protocole d'accord relatif au droit syndical et à la qualité du dialogue social à la RATP, une rencontre s'est tenue le 3 novembre 2026.

Lors de cette dernière, la Direction a confirmé la tenue d'une négociation spécifique salariale relative à l'encadrement avant la fin de l'année 2026, comme les années précédentes et comme le prévoit l'Accord de la PRE. Toutefois, cette réponse, qui ne comporte aucun engagement concret ni réponse immédiate aux revendications exprimées, ne répond pas aux préoccupations légitimes et urgentes des agents concernés, les parties ont donc convenu d'un constat de désaccord.

Face à l'absence de mesures à la hauteur de la situation, la CGT-RATP dépose un préavis de grève couvrant les agents d'encadrement de la RATP :

- **du lundi 16 novembre 20h00 au jeudi 31 décembre 23h59.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général Adjoint, l'expression de mes salutations distinguées.

Céline CASSOU
Déléguée Syndicale Centrale Adjointe

CGT *RATP*
85, rue Charlot
75140 Paris Cedex 03
Tél : 01 44 78 53 61
cgt.ratp@gmail.com